

Le 26 juin 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absente : Madame RODRIGUES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire

Monsieur le Maire expose qu'Andrézieux-Bouthéon, commune de plus de 10.000 habitants, développe sur son territoire via sa médiathèque et ses bibliothèques de proximité, un réseau dynamique permettant un accès facilité pour tous les citoyens à la lecture. Ce maillage offre des espaces de création, d'échange, de partage, un choix de services pour les habitants très important.

Il indique que le Département de la Loire met en œuvre une politique de lecture publique visant le développement social et culturel de la population et l'accès de tous les ligériens aux services d'une bibliothèque.

Celui-ci propose une convention de partenariat et d'objectifs spécifique aux communes de 10.000 habitants et plus entre le Conseil départemental de la Loire et la commune d'Andrézieux-Bouthéon précisant les engagements suivants :

- Pour la commune :
 - La préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité,
 - La préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire,
 - La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations,
 - La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230627-2023-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Pour le Département avec la médiathèque départementale de la Loire par :
 - La mise à disposition d'un fond documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation),
 - L'expertise et les conseils techniques,
 - La mise à disposition de l'ensemble des outils de médiation et d'animation,
 - L'offre de formation gratuite,
 - L'ingénierie culturelle et sociale.

Il ajoute que cette convention prend effet à compter de sa signature jusqu'à la fin du Schéma de lecture publique, soit le 31 décembre 2027. Ses objectifs feront l'objet d'évaluations en 2025 et à l'échéance en 2027.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire pour la période 2023-2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier ou avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juin 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

